

Installation du Comité Local de Cohésion Territoriale



Introduction

Mme Chantal Castelnot, Préfète de la Vienne Mme Pascale Moreau, Vice-Présidente du Conseil Départemental



1. Présentation de l'ANCT

M. Vincent MARCADET, Chargé de mission ANCT Corse & Nouvelle-Aquitaine



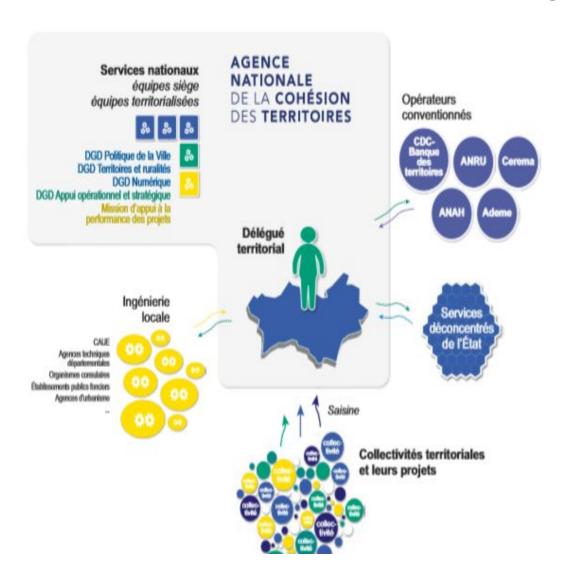
2. Le Comité Local de Cohésion Territoriale

M. Emile SOUMBO, SG de la préfecture de la Vienne M.Eric SIGALAS, directeur de la DDT de la Vienne

Délégués Territoriaux Adjoints de l'ANCT



Le délégué territorial au cœur de l'écosystème d'acteurs



Le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT, avec 4 missions principales :

- Chef d'orchestre de la gouvernance locale
- Point d'entrée des collectivités locales
- · Garant de la réponse apportée par l'ANCT
- · Interlocuteur du siège
- → Il réunit au sein d'un **comité local de cohésion territoriale** les représentants des collectivités territoriales,

 opérateurs partenaires de l'ANCT et acteurs locaux de

 l'ingénierie publique.
- → Il assure le pilotage des équipes projets ANCT
 mobilisées et le suivi des projets accompagnés par
 l'Agence.



Le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT)

2 comités / an Co-animation Préfète et Président du CD

Établissements publics

membres du comité national de coordination

Collectivités territoriales



Opérateurs (CAUE, Agence des Territoires, ...)

Représentants de l'État



Le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT)

Rôle : Orienter les travaux de l'ANCT au niveau départemental

Identification des ressources en ingénierie disponibles localement

Définition d'une feuille de route stratégique



Coordination entre les différentes parties prenantes



Organisation départementale

Stratégie départementale



Comité Local de Cohésion Territoriale

Coordination locale



Comité technique (DGS collectivités, CD, Opérateurs ingénierie, État)



Actions

Équipe projet Équipe projet

Équipe projet Équipe projet



3. Etat d'avancement des dispositifs déployés dans la Vienne

M. Émile SOUMBO, SG de la préfecture de la Vienne M. Éric SIGALAS, directeur de la DDT de la Vienne

Délégués Territoriaux Adjoints de l'ANCT



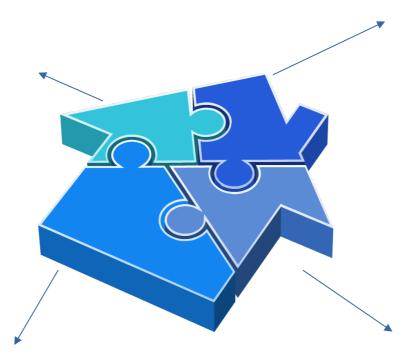
3-a. France Services



L'ambition France Services

Rendre + accessibles les services publics

- 1 espace par canton
- 1 espace dans les QPV



Simplifier la relation des usagers aux Services Publics

- guichet unique
- partenariats renforcés

La médiation numérique

Accompagner les usagers dans les démarches administratives

Renforcer la qualité de services

Agents de France Services accompagnent les usagers dans la résolution de leurs problèmes



Grands principes de la Charte France Services

SOCLE DE SERVICES

Présence assurée des 9
partenaires: MSA, Pôle
Emploi, CNAV, CNAM,
CNAF, Ministères de
l'Intérieur et de la Justice,
DGFiP,
La Poste
Présences assurées via
des permanences
et/ou des contacts
privilégiés

ANCRAGE LOCAL

Liberté pour chaque porteur d'adapter son offre aux besoins de son territoire, au moyen de partenariats annexes illimités

FORMATION

Obligatoire pour tous les agents du réseau

QUALITÉ DE SERVICE

Homogénéisation sur l'ensemble du réseau

Enquêtes de satisfaction annuelles auprès des agents et usagers

NUMÉRIQUE



Le développement du label France Services

- Mobiliser tous les acteurs avec un panier de services élargi.
- Servir toute la population de la Vienne avec un maximum de structures labellisées d'ici fin 2021
- Améliorer la connaissance de France Services par une mise en réseau avec les communes



L'état des lieux dans la Vienne

- La Vienne compte actuellement 4 MSAP et 4 France Services (PIMMS de Poitiers, Moncontour, Monts-Sur-Guesnes, Les Trois Moutiers)
- 2 structures proposées à la labellisation au 1^{er} Décembre 2020: MDS de Chauvigny et MSAP de St-Martin-la-Pallu



Le développement du réseau France Services

Objectif de la Vienne : 25 structures France Services ouvertes au 1^{er} janvier 2022

Labellisation progressive jusqu'au 31 décembre 2021 avec un accompagnement de l'État



3-b. Action Cœur de Ville (ACV)

M. Jocelyn SNOECK, Sous-Préfet de Châtellerault, référent départemental



Action Cœur de Ville 1/2

Le programme concerne 222 villes ou binômes de villes sélectionnés le 26 mars 2018, sur proposition du ministre chargé de la Cohésion des territoires, par le comité national de pilotage.

La cible étant les villes moyennes qui jouent un rôle de centralité au sein des régions et qui présentent des signes de fragilité en leur centre-ville.

Objectifs:

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes
- conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.
- 5 milliards d'euros sur 5 ans mobilisés avec différents partenaires financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Anah, ...)

Poitiers et Châtellerault, communes lauréates pour la Vienne



Action Cœur de Ville 2/2

Le programme localement se construit à partir d'une **stratégie construite autour d'un projet de territoire** s'inscrivant dans des conventions partenariales de financement valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).

Ces conventions engagent tant la commune que son intercommunalité et les partenaires publics et privés autour de 5 axes structurant pour l'attractivité des villes lauréates :

- réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- développement économique et commercial équilibré ;
- accessibilité, mobilité et connexions ;
- mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- accès aux équipements et aux services publics.



3-c. Petites Villes de Demain

M. Eric SIGALAS, DDT



Petites Villes de Demain (PVD)



Un programme conçu pour soutenir 1000 communes et intercommunalités sur 6 ans dans leur projet de revitalisation

<u>Cibles du programme :</u>

- Communes de **moins de 20 000 habitants**, hors grands pôles urbains
- Communes exerçant des fonctions de centralité sur un territoire rural
 - En situation de **fragilité** économique, sociale, environnementale et/ou sociétale

- Co-pilotage Maire(s) et Président d'EPCI
- Démarche préparatoire à l'élaboration d'une
 Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)



Petites Villes de Demain (PVD)

Concevoir des projets de territoires

Compléter les dispositifs de soutien aux petites centralités

Offre coordonnée et consolidée

UNE OFFRE DE SERVICE STRUCTURÉE EN TROIS PILIERS :



Appui en ingénierie



Outils et expertises thématiques



Mise en réseau

Le Club PVD



Petites Villes de Demain (PVD)

Appui en ingénierie

Cofinancement d'un chef de projet PVD



Le chef de projet peutêtre mutualisé entre les communes d'un même EPCI

Pilotage opérationnel de la stratégie de revitalisation par le chef de projet



4. Plan de Relance



4. Plan de Relance

M. Jocelyn SNOECK, Sous-Préfet de Châtellerault, référent départemental



Plan de relance



- Le plan relance est une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.
- ▶100 milliards d'euros, soit ⅓ du budget annuel de l'État. 40% ont été financés par l'Union européenne.
- Son exécution se veut rapide (les dépenses du plan de relance seront engagées sur deux ans 2020-2022) et s'articule autour de 3 priorités :
 - □L'écologie □La compétitivité □La cohésion



Plan de relance



- Les principaux projets pouvant être portés par les collectivités :
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics (4 Mds€)
 - Densification et renouvellement urbain : friches (300M€)
 - Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets (ADEME fonds économie circulaire)
 - Mobilités au quotidien : plan vélo et transports en commun (1,2Md€)
 - Poursuite du Plan France Très Haut Débit
 - DSIL relance



DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) relance

- Abondement d'1 milliard d'euros

 (en plus des près de 2 milliards d'euros dédiés à la DETR, DSIL classique et DSID)
- Objectif : accompagner l'effort de relance avec des opérations rapides et prêtes à démarrer



DSIL relance pour la Vienne

- Une D.S.I.L exceptionnelle de 2,6 millions d'euros s'ajoutant à :
 - 7,8 millions d'euros de la DETR
 - 2,2 millions d'euros de la DSIL Grandes Priorités et 1,4 million Contrat de Ruralité
 - → soit 14 millions d'euros pour la DETR et DSIL en 2020

Les projets doivent s'inscrire dans :

• les 3 thématiques prioritaires : transition écologique, résilience sanitaire (MSP, assainissement, etc.), préservation du patrimoine historique et culturel

OU

• les thématiques de la DSIL de droit commun : transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, rénovation des bâtiments scolaires, etc. (article L. 2334-42 du CGCT)

OU

• les opérations éligibles à la DETR



Conclusion